

J'espère que ce genre de chose ne se produira pas aux termes du bill C-2. J'espère qu'on ne modifiera pas le règlement sans l'annoncer à l'avance. Nous reconnaissons tous qu'il est parfois nécessaire d'apporter des modifications, mais j'espère que cela ne se passera pas dans les circonstances que je viens de mentionner, où certaines personnes se sont trouvées dans des situations étranges, voire difficiles. En fait, il arrive que les subalternes du ministre de l'Agriculture rendent des décisions comme celle qui tendait à ne plus considérer comme bête de race les bêtes enregistrées. Je ne suis pas convaincu que le ministre ait été au courant de ce changement. Et pourtant, cette décision a coûté près de \$500,000 à un agriculteur de ma province, lorsque son troupeau de bêtes de race a été détruit parce qu'il était atteint de brucellose.

Pour ce qui est d'autres dispositions du bill C-2, j'aimerais ajouter que le programme de paiements anticipés n'encouragera pas vraiment la production de récoltes dans le pays. Je le répète, si nous voulons prendre notre industrie agricole au sérieux et la faire produire encore davantage, nous devons commercialiser à tout prix notre production sur les marchés mondiaux. Si nous agissons ainsi, nos agriculteurs produiront comme ils ne l'ont jamais fait auparavant, et ils gagneront bien leur vie. Le système actuel est loin d'être satisfaisant. Les fluctuations du marché sont souvent liées à l'importance des récoltes. Lorsque les récoltes sont maigres, les prix augmentent mais lorsqu'il y a abondance de produits, comme c'est le cas à l'heure actuelle, cela tend à créer un certain marasme sur le marché international, ce qui, en retour, entraîne une baisse de revenu pour l'agriculteur.

Les paiements anticipés ne procureront pas à l'agriculteur plus d'argent que ne lui rapporterait la vente des récoltes. Il s'agit simplement d'une avance du revenu qu'il touchera. Chose certaine, un homme ne peut faire des affaires dans une telle ambiance.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes disposés à approuver en principe le bill C-2, mais nous voudrions obtenir de nombreux éclaircissements au comité, car il y a certaines questions qu'il faudra étudier à fond, entre autres la consultation avec d'autres associations agricoles. Nous voudrions avoir d'autres précisions sur le mécanisme grâce auquel les paiements anticipés seront versés. En d'autres mots, y aura-t-il une nouvelle bureaucratie, ou le gouvernement s'en remettra-t-il au secteur privé, qui possède déjà l'organisation et la structure nécessaires?

J'avertis le ministre que même si les membres de notre groupe approuvent en principe le bill C-2, tendant à faciliter le paiement par anticipation des récoltes, il ne faudrait pas croire que les agriculteurs canadiens et les députés de ce côté-ci permettront au gouvernement de s'ingérer davantage dans les affaires agricoles, et je veux parler plus particulièrement du régime de la gestion de l'offre pour la viande de bœuf. A ce sujet; je voudrais relever une réponse que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a donnée à une question du député de Pembina (M. Elzinga). Voici, comme en fait foi la page 147 du hansard du 18 octobre 1976, ce que le ministre a répondu:

● (1500)

... il ne saurait faire de doute qu'un programme de gestion de l'offre s'impose dans le cas de l'industrie des bovins de boucherie. Il est évident en effet que ce secteur ne peut continuer à exister dans les conditions actuelles sur le marché libre mondial.

Paiement par anticipation des récoltes

Si jamais il y eut un exemple aussi frappant du manque de consultation, je vais vous en citer un.

Il y a environ une quinzaine, à deux jours d'avis, 300 éleveurs se sont réunis dans la ville de Lethbridge pour protester contre les intentions que le ministre pouvait avoir à l'égard d'un régime de gestion de l'offre. Le 22 octobre dernier, 800 éleveurs se sont réunis dans la ville de Steller. Ils essayaient de faire circuler en peu de temps dans les quatre provinces de l'Ouest une pétition que nous comptons déposer à la Chambre. Cette pétition a surtout pour objet de faire connaître notre opposition à un programme de gestion de l'offre dans l'industrie du bœuf.

J'espère que le ministre ne tardera pas à comprendre que l'adoption du bill C-2 et l'approbation de l'initiative du gouvernement actuel en matière de paiements par anticipation des récoltes céréalières ne l'autorisent en rien à croire que le ministère de l'Agriculture peut aller jusqu'à gérer tous les aspects de l'industrie agricole.

Les adhésions à la pétition qui ne circule que depuis très peu de temps ont fait boule de neige dans ma province. Les agriculteurs d'autres provinces se sont mis à nous téléphoner pour savoir où ils peuvent se procurer cette pétition. Ils tiennent ainsi à faire savoir qu'ils ne veulent pas d'un programme de gestion de l'offre pour l'industrie du bœuf de boucherie. Voilà qui souligne qu'il faut vraiment être circonspect lorsqu'il s'agit de l'ingérence du gouvernement dans les affaires de quelque industrie que ce soit.

Dans l'industrie des bovins de boucherie, il y a eu en deux ans 29 énoncés de politique particulière à court terme. C'est une raison qui suffit à expliquer pourquoi ce secteur est dans le marasme. Si la gestion de l'offre ne donne pas de bons résultats pour la volaille et pour les produits laitiers, ce que le ministre n'ignore probablement pas, on ne peut espérer que le programme soit satisfaisant pour les bovins de boucherie qui demandent 3 ans et demi à 5 ans avant d'être vendables.

Le paiement par anticipation des récoltes n'est pas une question aussi importante qu'une production accrue de produits alimentaires. C'est de cela qu'aurait dû se préoccuper le ministre de l'Agriculture. Son rôle dans ce bill était de faire reconnaître les besoins mondiaux en fait de denrées alimentaires. Cela étant, le discours du trône ne devait pas se contenter de ne consacrer que 48 mots à la question agricole. Le bill C-2 ne suffit pas à lui seul à garantir aux agriculteurs que s'ils produisent le plus possible, ils seront récompensés sans délai.

Il n'y a rien dont la société mondiale ressent aussi vivement l'urgence à l'heure actuelle qu'une augmentation des stocks alimentaires. Il est hors de doute qu'en une année comme celle-ci où le Canada a enregistré des excédents de production de grains et de céréales, il importe de donner aux agriculteurs l'assurance que leurs prix n'en souffriront pas. Cependant, à peine avaient-ils réussi une récolte magnifique que les prix commençaient à fléchir. C'était au temps où la Commission de lutte contre l'inflation limitait tous les autres Canadiens à une hausse de 10 p. 100. Pourtant, ces gens-là, qui sont sans doute les plus importants de notre société, doivent courir des risques sur le marché, non pas en raison de la faiblesse du marché, mais parce que le ministère de l'Agriculture n'arrive pas à vendre leur produit à l'étranger.